

Image not found or type unknown



Rupture contrat fin période d'essai

Par **Petitemaudite**, le **06/03/2020** à **11:45**

Bonjour,

Embauché le 6 janvier 2020 en CDI avec deux mois période d'essai sans écrits à l'appui. Hier 5 mars 2020 veille de fin de période d'essai, on m'apprend qu'on ne me garde pas. Est ce normal d'être prévenu aussi tard de la non continuité du contrat de la part de mon employeur ? Est ce normal de n'avoir eu aucun écrit par rapport à la période d'essai compris dans le CDI?

Merci par avance de votre réponse

Cordialement